

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉPT : — „ 6 „ 11 „ 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> soir.	
10 h 21 »	5 » 45 »	7 » 39 »	9 » 22 »	9 » 41 »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 »	2 » 58 <sup>m</sup> soir.	

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 23 Octobre.

Le Conseil général de la Seine a fait justice, par 31 voix contre 20, sur 51 votants, d'une proposition de M. de Lanessan, tendant à ce que le Conseil émit le vœu que le gouvernement fasse rentrer immédiatement la flotte française de l'Adriatique dans nos ports et cesse toute intervention dans les affaires d'Orient.

Le préfet de la Seine a protesté avec raison contre la présentation de ce vœu d'un caractère absolument illégal.

L'opinion s'était déjà assez vivement prononcée contre la politique d'intervention en Orient, pour qu'il fût au moins inutile d'introduire, dans une assemblée qui n'a aucun caractère politique, des questions de cette nature.

Une des raisons qui figurent en tête de la proposition de M. de Lanessan mérite particulièrement d'être notée :

« Considérant, dit-il, que le Conseil général de la Seine est la seule assemblée élue actuellement réunie et en mesure de faire connaître au gouvernement les vœux des électeurs... »

M. de Lanessan et ses amis considèrent évidemment l'Assemblée où ils figurent comme un Parlement au petit pied. On pourrait même ajouter que c'est là l'idée mère qui préside à tous leurs actes.

Ils veulent, se poser en hommes politiques et ne manquent pas une occasion de se montrer sous ce jour à leurs électeurs. Pour eux, le mandat municipal n'est qu'une étape vers le mandat législatif. Ils s'essaient au rôle d'hommes d'Etat.

Espérons qu'aux prochaines élections du 9 janvier les Parisiens auront assez de bon sens pour remettre les choses dans leur état normal, et pour confier leurs intérêts à des hommes moins absorbés par des préoccupations exclusivement politiques.

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

« Contrairement aux assertions de certains journaux, qui prétendent que la commission sénatoriale du tarif général des douanes veut traîner les choses en longueur, de façon à empêcher toute discussion utile pendant la présente session, nous sommes en mesure d'affirmer que l'honorable président de la commission, d'accord avec la majorité des membres, désire pousser les travaux de cette commission avec la plus grande vigueur, de façon à soumettre au Sénat les différents rapports dans le plus bref délai possible.

« A cet effet, nous croyons savoir que la commission sera invitée à siéger tous les jours, à partir du 10 novembre. En outre, les rapporteurs seront priés de ne donner à leurs rapports que les développements strictement nécessaires. »

Il nous arrive de Rome une nouvelle assez singulière et que nous ne reproduisons qu'à titre de renseignement.

D'après l'Italie du 17, les cardinaux Gui-

bert et de Bonnechose auraient pris l'initiative de régler avec le gouvernement français la question de l'exécution des décrets relatifs aux corporations, et le Vatican aurait consenti aux arrangements que ces cardinaux pourraient conclure, mais il aurait renoncé à toute action diplomatique, parce que le Concordat a prévu le cas où les corporations non autorisées ne seraient pas tolérées. L'Italie ajoute que M. Desprez ne reviendra pas à Rome avant qu'une décision ait été prise.

Nous ignorons complètement à quelles négociations l'Italie fait allusion. Jusqu'ici les cercles politiques les mieux informés l'ignorent. Il faut donc attendre de nouveaux détails avant de tenir la nouvelle comme sérieuse.

(Havas.)

### LE DUC DE CHARTRES.

Le duc de Chartres, colonel au 12<sup>e</sup> chasseurs, a présidé, dimanche dernier, à Evreux, en l'absence du général d'Ussel, la dernière séance du tir des officiers de l'armée active et de l'armée territoriale.

Au dîner qui a suivi le concours, un toast a été porté au nom du duc de Chartres, qui a répondu en ces termes :

Messieurs,  
Je remercie M. le colonel de Büllet de son toast bienveillant, comme je vous remercie tous de l'invitation que vous m'avez faite et que j'ai acceptée avec empressement. Je serai toujours reconnaissant à M. le général d'Ussel d'avoir bien voulu me déléguer pour le remplacer auprès de vous. Merci encore, messieurs, de votre excellent accueil. Je vous demande encore quelques instants.

J'ai passé une partie de ma jeunesse en Amérique. Dans ce pays, il est d'usage, dans les réunions du genre de celle-ci, de porter un toast qui prime tous les autres et qui s'appelle le « toast loyal » — The loyal toast.

Ce « toast loyal » je ne veux le porter ni à l'armée active ni à l'armée territoriale. Je le porte à l'union des deux armées, à l'armée entière, à l'armée nationale.

Je le porte à la France, à son gouvernement, à M. Grévy, Président de la République, à notre ministre de la guerre, M. le général Farre, à M. le général Borel, l'illustre commandant du 3<sup>e</sup> corps, enfin, à chacun de vous, messieurs, dans la certitude de nous retrouver ensemble, au jour du danger, sur le champ de l'honneur et du patriotisme.

Ce toast prononcé d'une voix ferme a produit une profonde sensation.

Voici, dans son entier, la réponse de M. le ministre de la guerre à M. le général de Cissey.

Paris, le 19 octobre 1880

Mon cher général,  
J'ai sous les yeux la lettre que vous m'avez adressée pour demander au gouvernement d'ordonner une enquête sur vos actes.

En ce qui concerne les actes d'un officier de l'armée, quel que soit son rang, il ne peut y avoir que deux sortes d'enquêtes : la première s'applique à des faits d'un caractère purement disciplinaire, et elle a lieu devant un conseil d'enquête, suivant les règles établies par le décret du 29 juin 1878 ; la seconde porte sur des faits prévus par la loi pénale relevant de la juridiction des conseils de guerre, et elle a pour point de départ un ordre d'informer donné par l'autorité militaire compétente.

Dans l'affaire dont il s'agit, le fait que j'ai dû retenir est la divulgation, dans un procès récent, de

deux lettres qui vous étaient attribuées. Comme vous n'en avez pas contesté l'authenticité, le gouvernement n'a pas jugé nécessaire de consulter un conseil d'enquête, et il a décidé que votre commandement vous serait retiré, non pas sur votre demande, comme vous l'affirmez dans votre ordre du jour aux troupes, mais à titre de mesure disciplinaire, mesure grave, en égard à vos services militaires et à la haute position que vous occupez dans l'armée.

Quant aux autres faits qui vous sont imputés par certains journaux, ils ne seraient pas justiciables du conseil d'enquête, mais du conseil de guerre. Je n'ai pas trouvé dans ces attaques, ni dans l'examen des faits, les éléments d'un ordre d'informer. Donner un ordre semblable, uniquement sur votre demande, serait contraire aux principes juridiques les plus certains. Vous invoquez à cet égard un précédent qui n'existe pas. C'est à vous seul qu'il pourrait appartenir de poursuivre devant les tribunaux les auteurs des imputations dont vous vous plaignez.

Général FARRE.

Le général de Cissey a adressé au ministre de la guerre la réponse suivante :

« Monsieur le ministre,

« J'ai eu l'honneur, à la date du 15 octobre, de vous télégraphier ce qui suit :

« Je reçois votre dépêche et vous en remercie. Dans l'intérêt de la discipline, je crois devoir demander à être relevé de mon commandement. Je vous écris ce soir. »

« Le lendemain, 16 octobre, vous m'avez répondu : « j'accueille votre demande et prends les dispositions nécessaires ; »

« Le surlendemain, 17, vous m'avez notifié que, par décret, en date du 16, j'étais mis en disponibilité et remplacé dans mon commandement par M. le général Zentz. Ce n'est donc pas sans un profond étonnement que je lis à l'Officiel du 20 « que mon commandement m'a été retiré, non pas sur ma demande, comme je l'affirme dans mon ordre du jour, mais par mesure disciplinaire. »

« Mon ordre du jour était rigoureusement conforme à la réalité des faits.

« Vous m'engagez à m'adresser aux tribunaux ; je saurai user de mes droits quand le moment sera venu. Mais je persiste à croire, monsieur le ministre, que le gardien de l'honneur de l'armée devait, à un vieux soldat victime d'odieuses accusations, la lumière qu'il réclame. »

« Général de Cissey. »

### Informations

Dans le conseil de cabinet qui s'est réuni ce matin au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry, les ministres se sont entretenus des affaires courantes.

M. Barthélemy St-Hilaire va représenter le gouvernement aux fêtes qui seront données à Angers, à l'occasion de l'inauguration de la statue de David.

Un journal du matin assure que M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, directeur des beaux-arts, a remis sa démission entre les mains de M. Jules Ferry.

Cette nouvelle est absolument fausse.

Une importante question va être soulevée à la Chambre dans les premiers jours de l'ouverture de la session : celle de la durée légale du man-

dat des députés. C'est un représentant de Paris qui prendra l'initiative de cette question.

Il s'agit de savoir si l'on doit calculer le nombre des législatures par le nombre des budgets annuels votés ou par le nombre des années écoulées.

La réception diplomatique de M. Barthélemy St-Hilaire a été hier, très suivie. Etaient présents : Lord Lyons, le général Cialdini, M. Czacki, le comte de Beust, M. de Radowiz, etc., etc. Ce dernier a donné des nouvelles très rassurantes sur l'état de santé du prince de Hohenlohe. La date du retour de ce diplomate à Paris, sera prochainement fixée.

Le Figaro annonce « que le premier numéro du journal chargé de représenter les idées du prince Napoléon-Jérôme, paraîtra le 1<sup>er</sup> novembre, sous le titre caractéristique : Le Napoléon. »

Les principaux rédacteurs de cet organe nouveau seraient MM. Philis, Darimon et Pascal. »

La comparaison du produit des impôts et revenus indirects avec les évaluations budgétaires, pour la première quinzaine d'octobre 1880, a donné une plus value de 11,932,000 fr.

Le Gaulois annonce que M. Ivan de Westline a interjeté appel du jugement qui l'a condamné à six mois de prison et 5,000 fr. de dommages intérêts pour diffamation contre M. le colonel Jung. Le même journal publie le récit d'une conversation avec la baronne de Kaulla, d'après laquelle l'héroïne de ce procès serait dans l'intention d'intervenir pour trouver une occasion de prouver qu'elle n'a jamais fait métier d'espionnage.

M. Henri Rochefort raconte que la trop fameuse baronne de Kaulla, l'héroïne du procès Jung-Weskinie, s'est présentée dans les bureaux de l'Intransigeant, demandant à parler au rédacteur en chef.

« Que venait-elle nous raconter, ajoute M. Rochefort, cette créature sinistre avec laquelle nous aurions rougi de nous trouver face à face ? Nous n'avons pas voulu le savoir ; car certaines confidences sont aussi humiliantes pour ceux qui les reçoivent que pour ceux qui les font. Mais s'il faut en croire de singulières rumeurs, l'accusée serait résolue à se faire accusatrice et à jeter en pâture à la curiosité ou à l'indignation publique des noms qui n'ont pas encore été prononcés. Peut-être venait-elle m'apporter sa liste. Je n'ai pas voulu la connaître, et j'ai mis à la porte de mon cabinet celle qui ne demandait sans doute pas mieux que de me la communiquer. »

« Mais il est, on en conviendra, assez étrange que celle que nous expulsions de nos bureaux, le gouvernement n'ait pas encore songé à l'expulser de notre pays. »

Le National annonce que M. Charles, évêque de Valence, serait traduit en police correctionnelle pour outrages au gouvernement. Ces outrages étaient contenus dans une lettre adressée par cet évêque au sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'intérieur.

**Le rachat des chemins de fer.**

Nous pouvons ajouter à la liste précédemment donnée des chambres de commerce qui se sont prononcées contre le rachat des chemins de fer, celles de Nantes et de Tarbes.

La première, bien à même par sa situation géographique d'apprécier le mode d'exploitation par l'Etat et par les Compagnies privées, vient d'émettre un vœu nettement hostile au rachat.

Nous trouvons dans le texte de cette résolution certains considérants qu'il est utile de noter.

La chambre de commerce de Nantes, lisons-nous, se prononce énergiquement contre le rachat total de la Compagnie d'Orléans, et à plus forte raison contre tout projet de rachat général des grandes compagnies. Elle est opposée, en principe, à l'exploitation des voies ferrées par l'Etat.

Le tribunal de commerce de Tarbes est plus explicite encore ; il repousse non-seulement le rachat total, mais encore le rachat partiel de la Compagnie d'Orléans. Il demande même la cession aux compagnies voisines du réseau actuellement exploité par l'Etat.

Relations plus pénibles des commerçants avec les employés de l'Etat ; pour le public, difficultés plus grandes pour obtenir justice ; exploitation plus coûteuse, enfin tendance probable de l'Etat à exploiter les usines et les mines et à se faire constructeur ; telles sont les raisons qu'invoque le tribunal de commerce de Tarbes pour repousser le rachat des chemins de fer.

On écrit de Dijon qu'à la session extraordinaire du Conseil général, il s'est produit un fait qui aura un grand retentissement. Interrogé par plusieurs de ses collègues du Conseil général, au sujet du rachat des chemins de fer, le ministre des finances, M. Magnin, en pleine séance d'une commission, a fait la déclaration suivante, que nous rapportons textuellement :

« Le Gouvernement s'est très-vivement préoccupé de l'état de cette question devant l'opinion publique ; il désire que la présente législature tranche définitivement la question du rachat, qui est repoussée par le cabinet tout entier, sans divergence d'opinion. »

**Chronique locale**

**ET FAITS DIVERS.**

**Eboulement des Condoullous.**

L'éboulement des Condoullous devient un lieu d'excursion ; tous les jours de nombreux visiteurs viennent admirer ce grandiose et bien rare spectacle d'une montagne naguère dressant à pic, sur le bord de la route, ses 65 mètres de hauteur, aujourd'hui couchée dans la rivière, en blocs désagrégés et pittoresquement agencés.

Dans cette chute effroyable, dont le bruit fut, paraît-il, entendu jusqu'à Saint-Cirq, et produisit l'effet d'un tremblement de terre, des phénomènes étranges se produisirent. L'eau, déplacée sur 50<sup>m</sup> de long et 40<sup>m</sup> de large, s'éleva en une vague immense à plus de 50<sup>m</sup> de hauteur et rejaillit sur la plaine de la rive gauche, qu'elle inonda fortement.

Autre fait curieux : un bloc énorme de rocher fut projeté à plus de 70<sup>m</sup> de la rive, où on le voit encore profondément enfoncé dans le sol meuble de la plaine.

Chacun demande la cause de cet éboulement. Il serait bien difficile de répondre nettement à la question. On ne peut guère, dans l'espèce, que hasarder des suppositions plus ou moins vraisemblables. Il est certain que le déchirement du rocher laisse voir, dans la partie supérieure de la montagne restée debout, une couche de terre qui indique la présence d'une faille. Or, si cette faille est profonde, et qu'au lieu de suivre parallèlement la masse détachée, elle aille en obliquant vers la base, du côté de la route, et que, d'autre part, les besoins de la vicinalité aient exigé l'ébrèchement du roc vers cette même base, on pourra se figurer la masse avant son détachement comme une pyramide tronquée posée sur sa petite base. Dans cette situation, la moindre oscillation, le moindre ébranlement provoqués

par l'action de la dynamite, dans les tunnels voisins, devait lui faire perdre l'équilibre.

C'est une appréciation que nous avons entendu émettre, et que nous reproduisons sans la garantir comme la cause possible de l'accident.

Une fois l'évènement accompli, une chose importait surtout, c'était d'empêcher des complications désastreuses en déblayant au plus vite le lit de la rivière. L'honorable M. Cohen, ingénieur en chef de la navigation, n'a pas perdu de temps. Des chantiers ouvriers sont à l'œuvre, sous la direction intelligente d'un conducteur des ponts-et-chaussées, et quatre bateaux emportent les blocs et viennent les déposer le long de la rive gauche, de façon à préserver les terres de l'action du courant, forcément très-rapide à cet endroit. Déjà le lit de la rivière est élargi de plus de cinq mètres, et dans quelques semaines tout danger d'inondation sera conjuré. Pendant qu'un chantier attaque la pointe, dans la rivière, un autre installé par le service vicinal travaille activement à déblayer la route.

Comme on voit, l'effort humain est proportionné à ce gigantesque phénomène naturel que nous croyons très-rare dans les annales géologiques.

Dans une de ses dernières séances, la Société Agricole et Industrielle de Cahors vient de proposer les modifications suivantes qu'elle désire voir introduire dans le Programme du Concours régional de Cahors de 1881 :

**1<sup>re</sup> DIVISION. — Animaux reproducteurs.**

1<sup>o</sup> Que la race bovine garonnaise soit inscrite en tête du programme avec augmentation de la valeur des prix et attribution d'un prix d'ensemble spécial ;

2<sup>o</sup> Que la race ovine du Causse du Lot ait une catégorie spéciale et un prix d'ensemble spécial.

**2<sup>e</sup> DIVISION. — Machines et instruments agricoles.**

**Instruments d'extérieur de ferme.**

1<sup>o</sup> Qu'un concours spécial de charrues vigneronnes soit adjoint au concours de charrues tourne-oreilles et de charrues pour labours ordinaires.

**Instruments d'intérieur de ferme.**

2<sup>o</sup> Qu'un concours spécial de pressoirs à vendanges soit également adjoint à ceux de hache-paille, de coupe-racines, d'égrenoirs à maïs et de pompes à purin.

**3<sup>e</sup> DIVISION. — Produits agricoles et matières utiles à l'agriculture.**

**CONCOURS SPÉCIAUX.**

1<sup>o</sup> Truffes conservées (Création nouvelle nécessitée par le phylloxera des vignes).

2 médailles d'or, 2 médailles d'argent, 2 médailles de bronze.

**2<sup>o</sup> Produits horticoles.**

2 médailles d'or, 4 médailles d'argent.

**3<sup>o</sup> Produits maraichers.**

Comme au concours de Tulle, en 1880.

**4<sup>o</sup> Produits forestiers.**

Comme au concours de Tulle, en 1880.

**5<sup>o</sup> Vins (deux sections).**

Comme au concours de Tulle, en 1880.

Maintenir également les médailles d'or, d'argent et de bronze affectés aux produits et aux matières utiles à l'agriculture comme l'indique le programme du concours de Tulle, en 1880, en y ajoutant les fromages du pays.

M. le préfet des Vosges vient de prendre une mesure qui sera sans doute imitée par ses collègues des autres départements.

Considérant que parmi les délégués cantonaux, un certain nombre sont docteurs en médecine, et qu'il y a tout avantage à leur confier l'inspection médicale des écoles qu'ils sont appelés à visiter comme délégués, il vient de confier ce service à des docteurs en médecine. Ces praticiens auront pour mission, lors de leur tournée de clientèle, de visiter les écoles publiques, au point de vue de la salubrité des bâtiments et de l'état sanitaire des élèves. Ils veille-

ront à ce que les conditions hygiéniques soient exactement remplies et adresseront aux maîtres et aux familles les conseils opportuns.

La commission nommée par le conseil académique pour examiner la situation de l'institution Sainte-Marie, à Toulouse, vient de déclarer qu'il y avait lieu de suspendre pendant six mois le directeur de cet établissement, M. Villars, pour avoir permis à une congrégation dissoute de se reformer chez lui. Si le conseil académique se prononce dans le même sens que la commission qu'il avait déléguée, le collège Sainte-Marie n'ayant plus de directeur devra être fermé. Il restera à M. Villars le recours devant le conseil supérieur de l'instruction publique.

**On lit dans la Gironde :**

« Un individo, se disant ex-officier carliste, et prenant entre autres noms celui de Julian de Campos, essaie de faire des dupes parmi les négociants de la région.

Il prétend qu'il est enfermé dans les prisons de Madrid et qu'il doit, dans quelques jours, passer en conseil de guerre. Il demande, en conséquence, à son correspondant, de vouloir bien recevoir en dépôt une malle renfermant une somme importante qu'il veut soustraire aux recherches de ses geôliers. Si la personne à qui il s'adresse a la naïveté de croire à la véracité de son récit, ce prétendu officier espagnol ne tarde pas à lui faire de nombreuses demandes d'argent qui ne sont, bien entendu, jamais remboursées.

Nous engageons le public à se méfier de cet audacieux escroc, qui n'en est probablement pas à son coup d'essai. »

L'Avenir militaire dit qu'on vient de mettre en pratique, pour la première fois, les prescriptions de l'article 41 de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement, en retenant sous les drapeaux les hommes de la deuxième portion de la classe 1878 qui, après leur année de service, ne savent ni lire ni écrire. Les hommes qui se trouvent dans ces conditions, devront rester au service une année de plus.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 16 au 23 octobre.

**Naissances.**

Estanol, Laurence, rue Lastié, 7.  
Vialard, Pierre, rue Mascoutou, 27.

**Mariages.**

Guilloré, Georges, et Pointeau, Marguerite.  
Bienvenue, Jean, et Noël, Marie.  
Lacroix, Chartier, et Lacroix, Euphrasie.  
Buis, Jean, et Lacroix, Eulalie.

**Décès.**

Couture, Baptiste, maçon, 27 ans, rue Portail-Alban.  
Lagarde, Marie, sans profession, 72 ans, rue Mascoutou, 44.  
Couderc, Jean-Pierre, charpentier, 34 ans, rue Bousquet, 14.  
Cassan, Joséphine, propriétaire, 50 ans, rue Nationale, 32.  
Bélibens, Paule, 83 ans, rue Lastié 8.  
Dajeans Raymond, cultivateur, 78 ans, Impasse Raygasse, 6.  
Arbouys, Marie, 8 mois, à Cabessut.  
Genibre, Blaise, sans profession, 66 ans rue Brives, 7.  
Dubois, Lucien, 7 mois, rue Portail-Alban, 14.  
Sembel, Marie, 1 mois, rue du Portail des Augustins, 11.

**NOUVELLE VEILLEUSE ÉCONOMIQUE.** — Ayez une fiole longue de verre blanc ; introduisez-y un morceau de phosphore, puis remplissez-la au tiers d'huile d'olive. La nuit venue, vous débouchez cette fiole pour donner au vide une nouvelle pression d'air pur ; vous la rebouchez ensuite, et aussitôt tout l'air emprisonné entre l'huile et le bouchon devient lumineux et fournit une lumière suffisante pour voir l'heure à une montre. S'il fait froid, il faudra, préalablement au renouvellement de l'air, faire chauffer la bouteille au bain marie sans la déboucher. Cette veilleuse peut servir un an sans qu'il soit besoin de renouveler le phosphore. Quant à l'huile, elle peut toujours resservir.

**AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors**  
Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

**Bourse de Paris**

Cours du 23 octobre.

Rente 3 p. %	85 80
— 3 p. %, amortissable	87 70
— 4 1/2 p. %	114 50
— 5 p. %	120 70

**Dernières Nouvelles**

Toulouse, 22 octobre.

Le tribunal des référés a rendu aujourd'hui son ordonnance dans l'affaire en réintégration dans leur collège, intentée contre le Préfet, par les Jésuites expulsés. Le tribunal s'est déclaré incompétent.

Le préfet de la Haute-Garonne a assigné le *Triboulet*, pour diffamation, devant le tribunal civil de Toulouse.

L'affaire a été appelée aujourd'hui et renvoyée après les vacances.

Marseille, 21 octobre soir.

Aucune mesure n'a été prise aujourd'hui à l'égard des congrégations.

La police surveille toujours les abords des Capucins et des Dominicains.

Mont-de-Marsan, 22 octobre.

L'expulsion des Capucins n'a pas encore eu lieu.

Madame la baronne de Kaulla, qui était à Biarritz depuis environ un mois avec un personnage étranger fort connu à Paris, a été invitée par le préfet des Basses-Pyrénées, sur un ordre venu de Paris, d'avoir à quitter le territoire français.

Cette femme s'est réfugiée momentanément en Espagne.

— La *Nouvelle Presse libre* de Vienne annonce la mort subite de quatre chefs albanais. Il est bruit qu'ils auraient été empoisonnés. Une grande émotion règne à Scutari.

— Le conseil des ministres s'est entretenu de la déclaration à faire à l'occasion de la rentrée des Chambres, dans laquelle il indiquera le programme que, d'après lui, les Chambres devront remplir avant la fin de la législature. — On dément que des négociations aient été engagées, soit directement, soit indirectement, pour obtenir que les congrégations se retirent sans résistance.

— M. Gambetta a eu hier une longue conférence avec M. Jules Ferry.

— On dément que M. Torquet ait donné sa démission.

— L'*Etafette* dit que M. Constans a envoyé une circulaire aux préfets pour leur enjoindre de faire disperser les attroupements aux abords des couvents et d'arrêter les récalcitrants.

— M. Ferry prépare une circulaire aux recteurs relativement à l'inspection des maisons d'enseignement libre.

— Le *Temps*, après avoir blâmé la résistance des congrégations, reconnaît qu'il peut se présenter beaucoup de cas dans lesquels il sera difficile de dire où finit l'exercice du droit individuel et où commence la reconstitution d'une association dissoute ; qui sera juge de ces limites entre l'administration et les religieux ?

Le *Temps* conclut à la nécessité d'une solution législative.

— La *France* dit : « Ce n'est pas au nom de la liberté et de l'égalité qu'il fallait combattre ceux auxquels on permet maladroitement de se draper en martyrs. »

La *France* engage le gouvernement à se débarrasser promptement de l'exécution des décrets, qui menace de tourner en pugilat.

« Toujours désireux d'être utiles à nos lecteurs, nous croyons devoir, au moment où tout le monde pense à se reconquérir contre les rigueurs de l'hiver, recommander d'une manière toute spéciale la *Maison Basquet-Jules Huc* (de Toulouse), qui, par sa traditionnelle loyauté de ses relations, et sous l'impulsion de ses nouveaux Directeurs, a pris en ces derniers temps une si grande extension, et mérite ainsi d'être considéré comme la première maison du Midi. »

(Voir aux annonces, 3<sup>e</sup> page.)

# LA RENTE MUTUELLE

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital réalisé : 11,500,000 francs  
Constituée suivant acte déposé chez M<sup>e</sup> POTIER DE LA BERTHELIERE, notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL : 67, rue St-Lazare, Paris

## ÉMISSION de 100,000 Obligations

A REMBOURSEMENT PROGRESSIF  
Produisant **Cinq francs** d'intérêt annuel net d'impôt.  
Payables trimestriellement les 1<sup>er</sup> janvier 1<sup>er</sup> Avril 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> Octobre.  
Jouissance 1<sup>er</sup> Octobre 1880.

**Garantie du Capital**  
Sur le produit de l'émission, il sera prélevé une somme suffisante que la société convertira en titre de rentes françaises déposés à la BANQUE DE FRANCE. Ces rentes françaises, ainsi que les intérêts accumulés, assurent l'amortissement des obligations par voie de remboursement progressif, c'est aussi que les obligations émises à 100 francs, se trouvent successivement remboursées à 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, et 200 fr., dans une période de 60 à soixante ans.

Ajoutons que les obligataires eux-mêmes auront la surveillance de leurs intérêts par le comité qu'ils nommeront pour contrôler l'emploi des fonds destinés à reconstituer le capital et à assurer le service de l'amortissement et du remboursement progressif.

**Garantie des intérêts**  
Dès aujourd'hui, les affaires toutes françaises, définitivement traitées par la société assurent le service régulier des intérêts des obligations émises.

En effet, la Rente Mutuelle peut justifier actuellement d'un revenu de **Sept cent cinquante mille francs par an**, calculés sur les bénéfices réalisés pendant ces trois dernières années et représentant une fois et demie l'intérêt des cent mille obligations faisant l'objet de l'émission.

**Remboursement progressif**  
Conformément au Tableau d'amortissement annexé aux Statuts.

**PRIX D'ÉMISSION : 100 FR.**

PAYABLES : 25 fr. en souscrivant.  
35 fr. à la répartition.  
45 fr. un mois après.

LES TITRES SERONT AU PORTEUR  
LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du 20 au 30 octobre 1880.

PARIS. — A la Rente Mutuelle, 67, rue St-Lazare  
EN PROVINCE : Chez les Banquiers et Agents correspondants.

La cote de la Bourse sera demandée.

NOTA. — Sont acceptés en paiement, tous titres au cours du jour. Tout coupons échus.

## SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grosesse ; diarrhée, dissenterie, coliques, toax, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mésentère, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Plaskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhaut, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D<sup>r</sup> Prof. Dédé, etc.

Cure n<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N<sup>o</sup> 99,625 : Arignon, 18 avril 1876. La Revalescierie m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.  
Core N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescierie. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — La Revalescierie chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.  
Dépôt à Cahors, Vinet droguiste.

## TOULOUSE

Rue du Coq-d'Iode, 9, 11, 13

## Ancienne Maison Busquet, Jules Huc

## TOULOUSE

Rue des Marchands, 30, 32, 34

# HENRY, BRUNEL ET BOSCH

## SUCCESSIONS

Magasins de Nouveautés et Fabrique de Meubles, les plus vastes et les plus importants du Midi

## 1880-1881 Saison d'Hiver 1880-1881

Pour répondre à la confiance de leur clientèle, ainsi qu'à l'extension toujours croissante de leurs affaires, les Directeurs de la Maison BUSQUET-JULES HUC, ont dû, pour la Saison d'Hiver 1880-1881, apporter plus que jamais tous leurs soins à réunir dans leurs vastes magasins (qui sont, sans contredit, les plus importants du Midi) les plus belles Nouveautés, les plus jolis modèles de Lingerie, de Confections et Costumes pour dames et enfants qu'aient produit les premières Maisons de la Capitale. Ils s'efforcent toujours, en outre, et pour en faire profiter leur clientèle, de trouver et de traiter des opérations réellement exceptionnelles. Aussi, les marchandises indiquées ci-dessous quoique cotées à des prix extraordinaires de bon marché, sont-elles de bonne qualité et d'un excellent usage, au contraire de bien des Maisons, qui, à des prix dérisoires de bon marché, offrent des articles absolument sans valeur et ne pouvant rendre aucun service.

La plus grande complaisance est de rigueur dans les GRANDS MAGASINS BUSQUET pour renseigner, échanger ou rembourser tout objet qui a cessé de plaire ou qui ne répond pas à l'attente de l'acheteur.

### LAINAGES FANTASIES

Tissus mélangés et écossais toutes nuances  
largeur 56 c., valeur 0'45  
1 fr. 20 à .....

Écossais haute nouveauté, tissus chaud  
et solide, largeur 1 m. 13, valeur réelle 2 fr. 25, à..... 1'35

Diagonale irisée tissus tout laine, lar-  
geur 1 m. 40, valeur réelle 2 fr. 40 à..... 1'45

Damassés dernière nouveautés, brochés  
soies p. costume et garnitures, depuis..... 2'60

### ÉTOFFES POUR DEUIL

Cachemire d'hiver garanti à l'usage  
et tout laine larg. 1 m. valeur réelle 3 fr. à..... 1'75

Cachemire de l'Inde, largeur 1 m. 40  
valeur réelle 3 fr. à..... 1'75

Brochés laine et soie pour garnitures, ex-  
cellents tissus, des-  
sins nouveaux à..... 2'50

### COMPTOIR DES SOIERIES

Faille noire largeur 56 cent.,  
au prix incroyable de..... 2'60

Velours façonnés, toutes nuan-  
ces, largeur 80 cent., 2'90

Magnifique assortiment de Velours unis, façonnés, ciselés, broché et ondulés, depuis..... 9'50

Véritables Cachemires des INDES  
nouveaux dessins, depuis 100' »

Très grand choix de Chales tartans drapés,  
diagonale, an-  
glais, etc., etc., etc. depuis..... 5'75

### COMPTOIR DE LINGERIE

Chemises shirting à plis,  
garnies de dentelle 2'25

Camisoles percale à plis,  
garnies broderie 1'90

Cols percale, très-belles formes  
nouvelles..... 0'60

Cols toile, dernière mode..... 0'90

Jupons feutre bonne qualité... 2'90

Grande spécialité de costumes pour Enfants.

Vêtements drap toutes nuances, tou-  
tes formes et  
pour tout âge depuis..... 3'25

### TROUSSEAUX ET LAYETTES

Gants de drap, belle qualité... 0'90

Gants de drap, qualité extra  
deux boutons..... 1'45

Gants peau de Suède, première  
qualité..... 1'45

Assortiment de Cravates Foulard  
Bonneterie, Bas,  
Chaussettes, Fichus, Encas, Parapluies, etc.,  
etc., etc.

### COSTUMES

ET  
CONFECTION POUR DAMES

Rotonde cachemire ouaté, longueur 120  
centimètre valeur 24'00  
réelle 40 fr.....

Rotonde cachemire doublée fourrures  
petit gris, col castor des Indes  
au prix extraordinaire de..... 55'00

Joli Manteau Visite drap  
mousse, longueur 120 cent., en loutre  
noir et marine..... 18'50

Visite en beau drap noir, garnie de four-  
rure et d'une applique  
passenterie..... 29'00

Belle Confection drap noir  
brut ou fa-  
çonné, modèle élégant, garnie pelu-  
che et passenterie..... 42'00

Costumes très-soignés,  
forme nouvelles, depuis..... 40'00

Robes de Chambre molle-  
ton  
1<sup>re</sup> qualité, valeur réelle 18 fr..... 9'75

Assortiment de fourrures de toute  
nature  
Manchons, Boas, Cols, etc., etc.

Costumes pour homme coupe de 1<sup>er</sup>  
ordre, drap  
haute cout. et garantie à l'usage depuis 80'00

Draps Anglais dernière nouveauté  
larg. 130 le mètre à..... 4'75

### RAYON DE BLANC

Shirting extra sans apprêt pour chemises  
la pièce de 18 mètres... 11'00

Flanelle toile mi-blanche, largeur 70  
centimètre très bonne qualité..... 1'75

Toile blanche de Courtrai, genre fin pour che-  
mises de femme, la pièce de 15 mètres... 18'00

Serviettes blanche avec franges nid  
d'abeilles, la serviette..... 0'25

Mouchoirs à vignettes, très-joli  
chiffre broché couleur..... 0'95

Services de table joli damassé blanc, 12  
couverts avec nappe de 2 m. 80 la serviette..... 23'00

### AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

Linge de table et de ménage crémé, tissé à la  
main qualité extra : 12 serviettes, lon-  
gueur 90 cent., largeur 70 cent. 1  
nappe, long. 2 m. 80 larg. 1 m. 60 le service..... 24'00

Draps p. pensionnaires, fil mi  
blanchi, la paire 13'50

Draps de maître, toile fil blanche, sans cou-  
ture, long. 3 m. 80, la paire..... 33'00

Chemises et Gilets de fla-  
nelle  
pour homme sur mesure.

Toutes les marchandises sont marquées en chiffre connus pour être vendues à véritable prix fixe et avec la plus sincère loyauté.

Envoi franco dans toutes la France d'échantillons et de tout achat au-dessus de 25 francs.

Grande Fabrique de Meubles classiques et de luxe, boulevard Riquet, 36. — Magasin de vente, rue des Marchands, 32.

# MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour classaison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

# DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaînaux à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien l'honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

# A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

# HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Detacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. ORSONI, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

# Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

# A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1<sup>er</sup> prix, médaille d'ARGENT..... Néac, 1877,

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Italie, 1878,

1<sup>er</sup> prix médaille d'OR..... Agen, 1879,

TUILLES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de soudeurs, Moteurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, coupe-suspensions, statues et ornements divers.

# GRAND HOTEL-RESTAURANT

du Palais National

Le Sieur L. LACASSAGNE, fils, propriétaire de cet Etablissement prévient MM. les voyageurs et les familles que l'on trouvera dans cet Hôtel tout le confortable d'une maison de premier ordre.

Omnibus à tous les trains.

# A VENDRE

BONNE OCCASION des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journal

# Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche

à des prix très-modérés,

Chez M. Douyssel, route Capes-tang, Béziers (Hérault).

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE

Représentée à CAHORS,

par M. BIDES,

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

# GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches

PAR AN

Semaine politique et financière

— Etudes sur les questions du jour

— Renseignements sur toutes les valeurs

— Arbitrages avantageux

— Conseils particuliers par Correspondance

— Échéance des coupons et leur prix exact

— Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2<sup>fr</sup> la Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MAND-POSTE ou TIMBRES-POSTE

59, Rue Taibout — Paris

HORS CONCOURS à l'EXPOSITION

Universelle de 1887

PREMIERS PRIX

aux CONCOURS

régionaux du Midi,

USINE

à LOURDES

Fondée en 1729

ADMINISTRATION

PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine:

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques,

maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la 9<sup>e</sup> concessionnaire:

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales pharmaciens et droguistes.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,

pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des

maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, phar<sup>cie</sup> LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, phar<sup>cie</sup> LACOMBE à Cahors

# BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de irchange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-deux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils; microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, ceoanés, gibécieres, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

1 FRANC par AN

90,000 Abonnés

52 NUMÉROS

# Le Moniteur

## des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

# Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

# ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Crani-choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafons. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

# LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. DU BOISGOBEY, avec illustrations de J. Fera, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43<sup>e</sup> volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N<sup>o</sup> par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4<sup>o</sup> et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. — Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an 8 fr. 5.

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de pose.

# DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8<sup>o</sup> de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50. en timbre-poste.

Paris, 14, rue Saint-Lazare